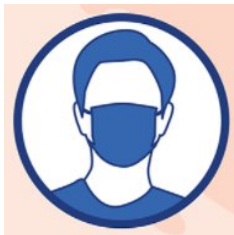


NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU COVID 19

- **ADAPTATION DU PROTOCOLE**

Suite à l'évolution des mesures sanitaires concernant la population générale le 14 mars 2022, le Ministère des Solidarités et de la Santé a publié le 18 mars 2022 un protocole spécifique pour les établissements médico-sociaux, qui indique que **“les professionnels effectuant des interventions au domicile des personnes âgées ou à risque de forme grave ou handicapées doivent en outre porter le masque à l'occasion de leurs interventions”**.

Les professionnels d'AIDOMI ont donc toujours l'obligation de porter le masque pendant leurs interventions.



Pour garantir votre sécurité, **l'ensemble de nos intervenants continuent à porter leur masque pendant leur intervention** à votre domicile et nous vous recommandons d'en faire de même afin de renforcer votre protection et la leur.

- **L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES RESTE ELLE AUSSI RECOMMANDÉE**



L'hygiène des mains avec un lavage régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes reste essentielle.

Cette mesure d'hygiène est la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Le virus peut rester en suspension dans l'air des milieux clos pendant plusieurs heures. **Pour éviter toute contamination, il est recommandé d'aérer les pièces.**

- **LA VACCINATION TOUJOURS FORTEMENT RECOMMANDÉE :**

La vaccination contre le Covid-19 est toujours fortement recommandée pour se protéger et protéger les autres.

Depuis le 14 mars 2022, **les personnes âgées de 80 ans et plus sont éligibles à un deuxième rappel vaccinal**, à partir de 3 mois après l'injection du premier rappel, conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 18 février 2022.